

Conseil général de Collombey-Muraz

Projet de fusion des Communes de Collombey-Muraz et Monthey

Réponse à la question relative à l'archivage à Monthey

1. AUTORITES ET REGISTRES

La loi sur les communes (LCo) ainsi que la loi sur Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) règle la question des archives communes et leur gestion par les municipalités.

2. ARCHIVES PAPIER

La Commune de Monthey dispose d'archives dans le Bâtiment Double-Croche situé à l'Avenue du Théâtre, en face du Théâtre du Crochetan. Ces locaux sont organisés en dépôt pour les documents d'archives ainsi qu'en espace de travail, consultation et de réunion. La Commune de Monthey a pris possession de ces locaux en 2020.

Les dépôts sont équipés d'étagères mobiles ainsi que d'un système garantissant un environnement de conservation stable et conforme aux normes en la matière (notamment 17-21 °C et 50 HR).

Précédemment, les fonds administratifs d'archives étaient conservés dans divers locaux. La Commune a profité du rassemblement de l'ensemble des documents d'archives en un seul lieu pour traiter ces 1'600 mètres linéaire (ml). Pendant 18 mois, la Commune de Monthey, avec l'aide d'auxiliaires du CRTO ainsi que d'un prestataire privé, a classé, inventorié puis reconditionné (remplacement de l'ensemble des boîtes, fourres et autres matériels de conservation selon les normes en vigueur pour la conservation des documents d'archives) les 1'600 ml de documents d'archives.

Dans le cadre de ce projet, la Commune de Monthey a sollicité le soutien méthodologique des Archives de l'Etat du Valais (AEV). L'inventaire des archives de la Commune de Monthey est ainsi élaboré sur la base du référentiel de classement préconisé par les AEV pour les Communes valaisannes.

La Commune de Monthey dispose d'un important volume de stockage d'archives. En effet, si actuellement 1'600 ml d'archives sont conservés dans les dépôts double-Croche, la Commune de Monthey dispose d'espace de stockage suffisant pour l'accroissement d'archives pour les prochaines décennies.

3. ARCHIVES NUMERIQUES: POLITIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE

Le Conseil municipal de Monthey a validé, à l'été 2021, la politique de gestion documentaire actuellement en déploiement pour l'ensemble de l'administration de la Communale. Cette politique de gestion documentaire pose un cadre commun à l'ensemble de l'administration et permet de maîtriser le cycle de vie des documents dont la détermination des sorts final. Le classement des documents se base sur le référentiel de classement établi pour les documents papiers.

L'outil de gestion documentaire est la GED YouDoc fournie par le Groupe T2i.

Monthey, le 27 janvier 2022